
Mobilité - Déplacements urbains

29 juillet 2011



Contribution de Christian DAVIAS

christian.davias@orange.fr

Plan de déplacements urbains : l'abandon de la notion de partage consenti de l'espace public

La réalisation de sites propres pour la circulation des transports en commun a réduit considérablement les voies utilisables par les automobilistes.

Demain, les « chronobus » régneront en maître sur le parcours de leurs lignes, aggravant les conditions de circulation pour les voitures sur ces itinéraires supplémentaires.

Que dire des importants travaux d'aménagement de carrefours, pour gagner quelques minutes de trajet ?

On constatera que ce choix délibéré de chasser les automobiles de l'agglomération ne tient pas compte des orientations du Conseil de développement qui préconise le maintien de la notion de partage de l'espace public en rappelant qu'une circulation tous modes est nécessaire à la vie économique ainsi qu'aux populations de l'aire urbaine.

Le Vice-Président de Nantes Métropole chargé des transports annonce clairement que tous ces aménagements sont destinés à CONTRAINDRE LES AUTOMOBILISTES.

Cette politique de la contrainte sera certainement appréciée à sa juste valeur par notamment les habitants du sud-ouest de l'agglomération qui ne voient dans le futur PDU aucune amélioration des transports publics et, en prime, des difficultés accrues pour accéder à la ville-centre.

La suppression de la circulation automobile cours des Cinquante Otages provoque l'engorgement permanent de la rue de Strasbourg en ce mois de juillet, laissant présager ce que sera la circulation à Nantes dès la rentrée.

L'expression de « circulation apaisée » est couramment employée par les aménageurs. Étrange vocabulaire pour désigner une politique d'entrave à la circulation automobile.